



10<sup>eme</sup>  
Programme  
Intervention  
de  
L'Agence de  
l'Eau  
Loire-Bretagne

2013-2018

# Le 10<sup>eme</sup> programme d'intervention 2013-2018 de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

# Un objectif : contribuer au bon état de toutes les eaux

## Un programme d'intervention construit :

### **Pour répondre aux enjeux prioritaires identifiées dans le SDAGE :**

- La qualité des eaux superficielles et souterraines
- La qualité des milieux aquatiques cours d'eau et zones humides

### **Pour contribuer aux priorités nationales de la politique de l'eau :**

- La gestion quantitative et l'adaptation au changement climatique
- La sécurité et la qualité de l'eau distribué
- l'aide aux pays en voie de développement
- Les inondations
- La solidarité urbain rural
- Le littoral et le milieu marin

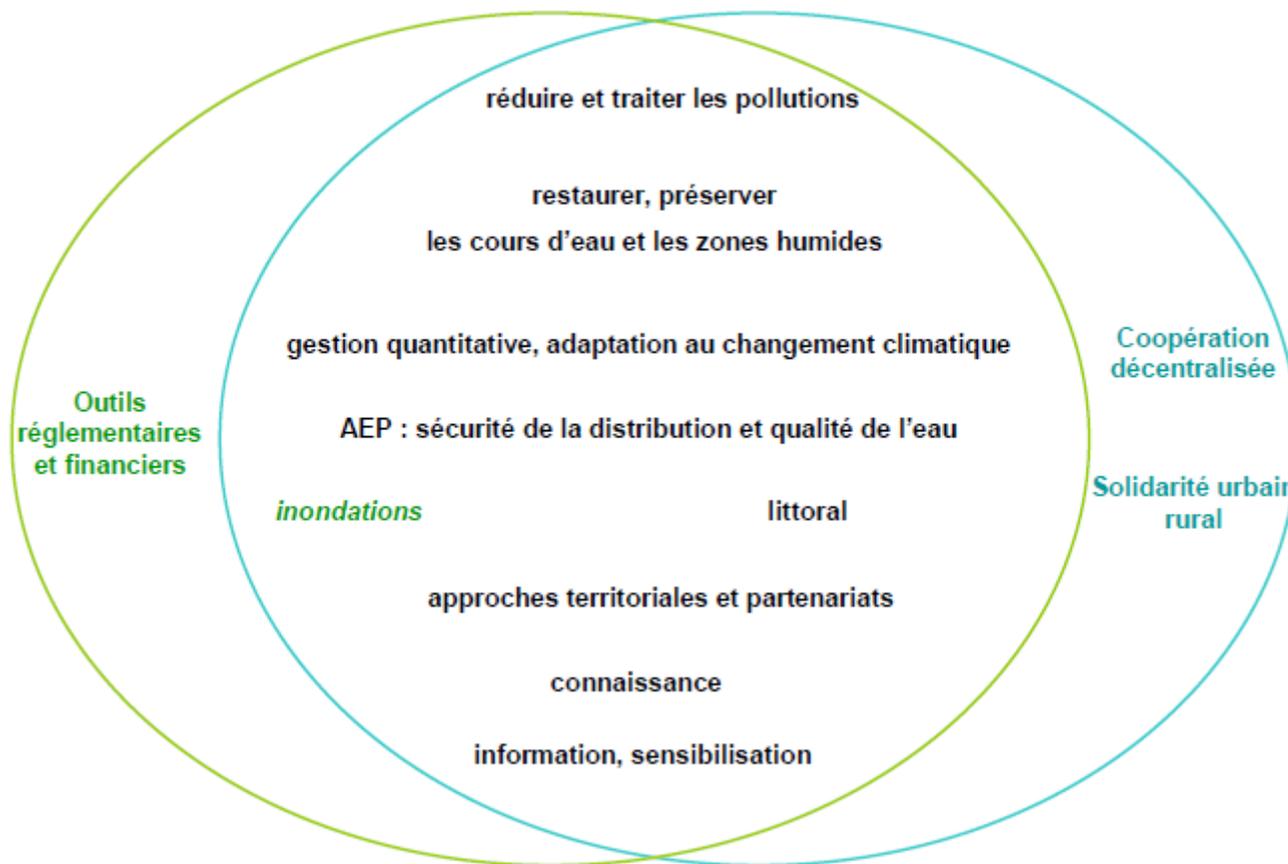
### **Avec des outils et des principes d'action :**

- L'approche territoriale : SAGE, Contrats et partenariats avec les CG et les CR
- La connaissance et suivi de l'eau et des milieux aquatiques
- L'information et la sensibilisation

# Programme d'intervention et SDAGE : 2 outils au service du bon état des eaux

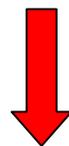
Sdage 2010-2015

Programme 2013-2018

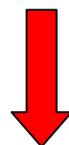


## Les nouvelles instructions gouvernementales

- Diminuer les dépenses de fonctionnement de 7 % en 2013 et de 4% en 2014 et 2015
- Diminuer les effectifs de 2,5 % par an de 2013 à 2015



**Diminution du montant total des dotations  
de 70 millions d'euros**



**Montant total des redevances : 2034 millions d'euros**

*(40 m€ de moins que le scénario de base des taux 2012)*

# Équilibre financier du 10<sup>ème</sup> programme

## TABLEAU DE SYNTHÈSE

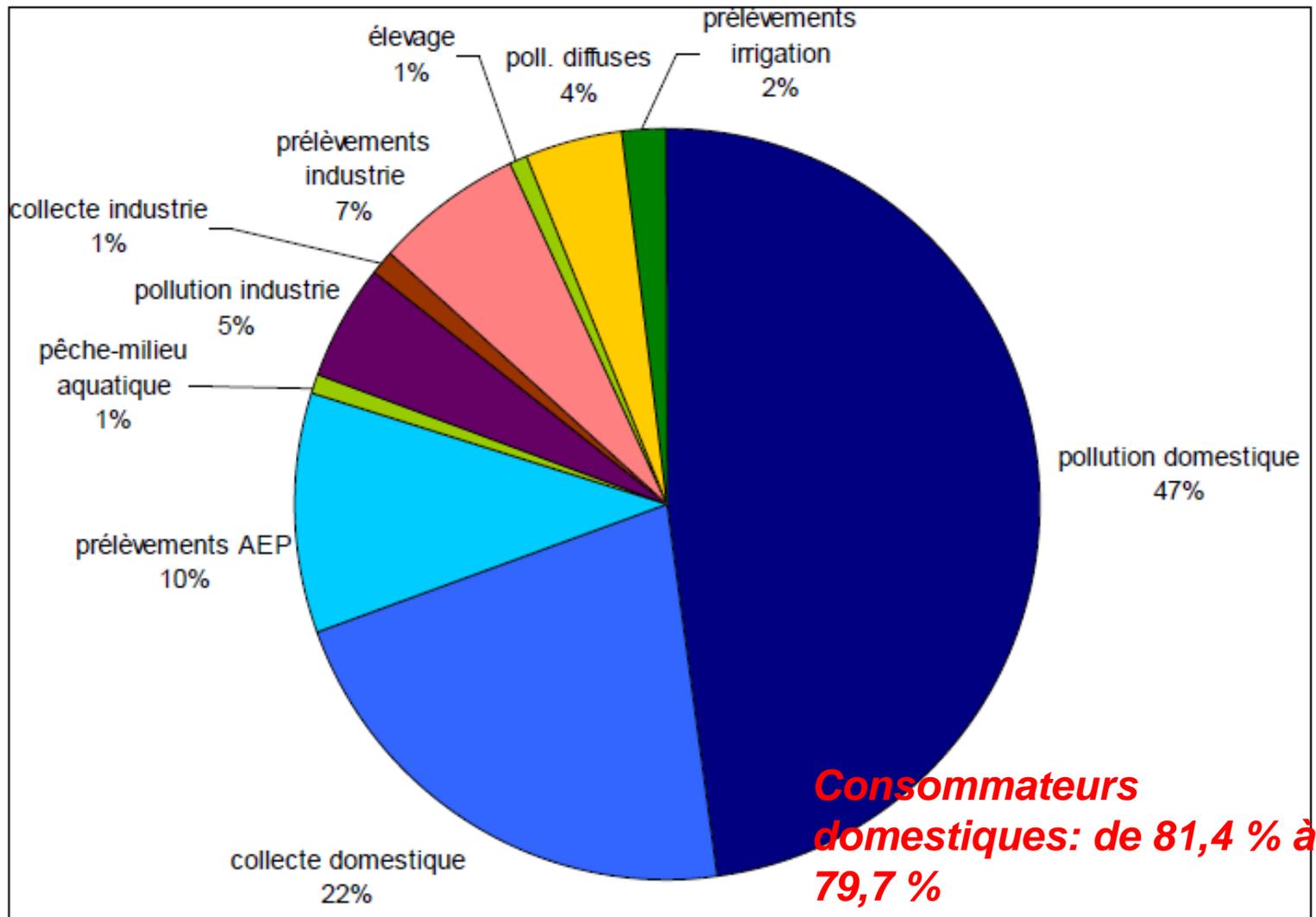
(en Millions d'Euros)

RECETTES	
Redevances	2 034.42
Autres recettes	147.29
<b>TOTAL</b>	<b>2 181.70</b>

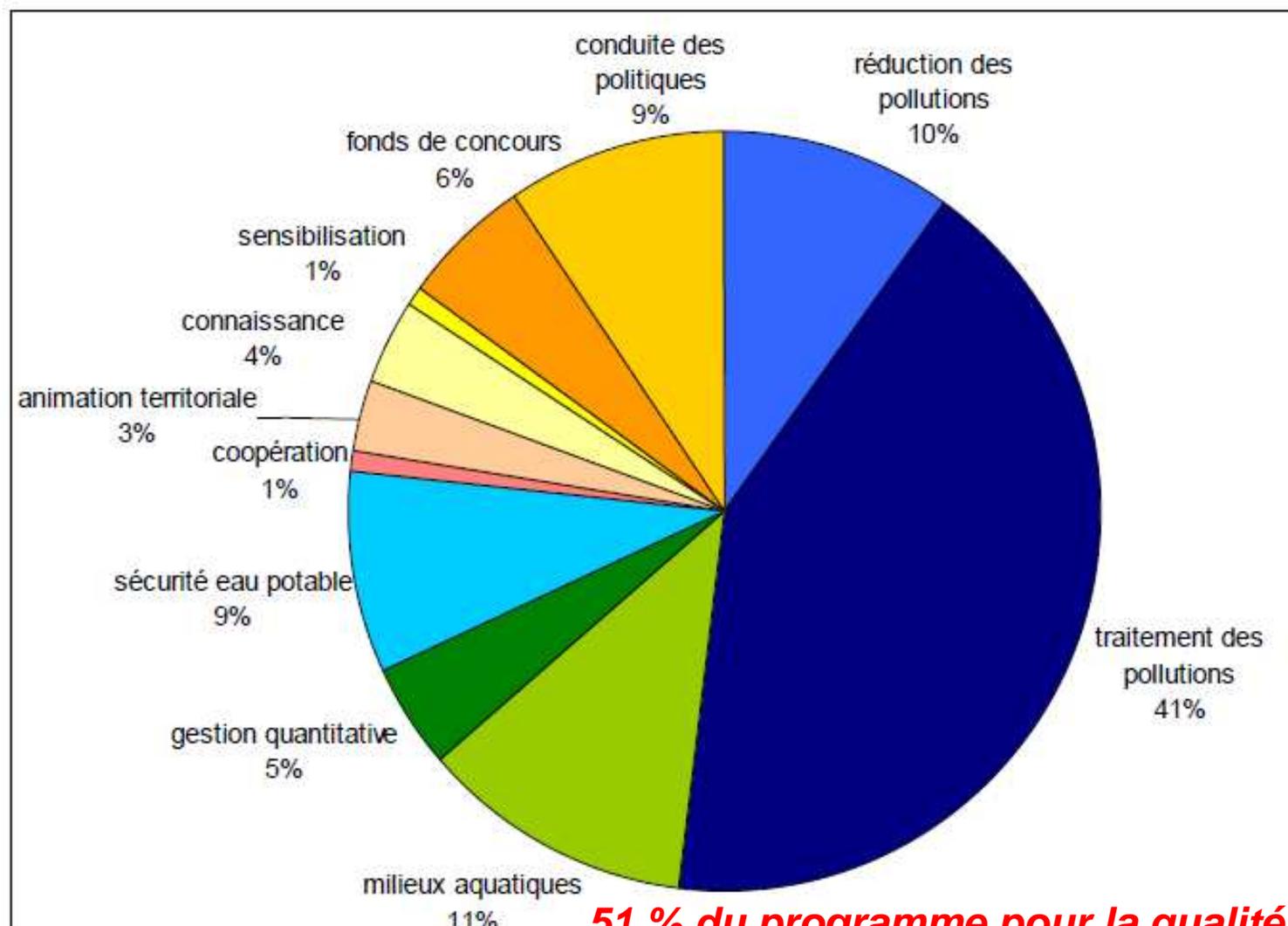
DOTATIONS	
Interventions	2 023.50
<i>dont Avances</i>	<i>348.00</i>
<i>dont Subventions</i>	<i>1 675.50</i>
Accompagnement des politiques	64.00
Dépenses courantes	368.28
<b>TOTAL</b>	<b>2 455.78</b>

FONDS DE ROULEMENT	
Valeur à fin 2018	23.8

## Les redevances : Nouvel équilibre en faveur des consommateurs



## Répartition des aides du 10<sup>ème</sup> programme



**51 % du programme pour la qualité  
des eaux superficielles et souterraines**

## Les grandes orientations du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention

- **Des incitations renforcées** : Dispositif d'aide plus incitatives sur les 2 enjeux prioritaires « pollutions diffuses » et « milieux aquatiques » avec une augmentation de 75 % des enveloppes
- **Une approche territoriale privilégiée** : Renforcement des aides sur les SAGE
- **Des aides plus lisibles pour faciliter la réalisation des projets** : simplification des calculs d'assiette, versement au démarrage de l'opération, avances
- **Une augmentation progressive des redevances des acteurs économiques** : rééquilibrage en faveur des consommateurs

## Les aides de l'Agence s'articulent autour de 3 taux d'intervention

- **un taux de base à 35 %** : *pour les opérations qui répondent aux attentes des usagers sans être très directement reliées à l'atteinte du bon état*
- **un taux majoré à 50 %** : *pour les opérations qui concourent à l'atteinte du bon état, et pour les études*
- **un taux maximal à 70 %** : *réservé aux opérations prioritaires pour l'atteinte du bon état, et aux études stratégiques*

## La gestion de autorisations de programme : une nouvelle disposition introduite par le conseil d'administration

**Les autorisations de programme seront regroupées en 3 domaines :**

1. Le fonctionnement, la connaissance, la communication et l'international
  2. L'assainissement et l'AEP
  3. Les priorités du SDAGE (pollution diffuse et milieux aquatiques)
- **Les crédits excédentaires du domaine 1 pourront être redistribués sur les domaines 2 et 3**
  - **Les crédits excédentaires du domaine 2 pourront être redistribués sur le domaine 3**
  - **Les crédits excédentaires du domaine 3 ne pourront pas être redistribués**

## État d'avancement de validation du 10<sup>ème</sup> programme

- **Projet voté par le CA le 28 juin 2012**
- **Avis favorable du CB le 05 juillet 2012**
- **Nouveau cadrage gouvernemental été 2012**
- **Nouveau projet voté à l'unanimité par le CA le 20 septembre 2012**
- **Avis conforme du CB et vote du CA le 04 octobre 2012**
- **Publication au JO des redevances**



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable

10<sup>eme</sup>  
Programme  
Intervention  
de  
L'Agence de  
l'Eau  
Loire-Bretagne

2013-2018

# Présentation des modalités du 10<sup>eme</sup> programme d'intervention concernant la politique territoriale et la recherche de maîtrise d'ouvrage

## 9 - L'approche territoriale et le partenariat avec les grandes collectivités

### 9.1 Ciblage et territorialisation des interventions : Les SAGE et les contrats territoriaux

### 9.2 Cohérence et efficacité : partenariats techniques et financier avec les collectivités territoriales

## 9.1 Ciblage et territorialisation des interventions

### 9.1a Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

*Volonté d'encourager très fortement l'élaboration et la mise en oeuvre des SAGE sur le bassin Loire-Bretagne*

Opération aidée	Taux d'aide
Études	maximal
Pilotage et animation du Sage	maximal
Communication	majoré
Sensibilisation	majoré
Suivi de la qualité de l'eau et des milieux	majoré

- Renforcer l'articulation entre les SAGE et les contrats
- Établissement d'un contrat spécifique avec la structure porteuse

## 9.1 Ciblage et territorialisation des interventions

### 9.2 Les Contrats Territoriaux

*Le contrat est l'outil central de mise en oeuvre de la politique territoriale de l'Agence*

Opération aidée	Taux d'aide
Études multithématiques	maximal
Pilotage et animation générale du projet	majoré
Communication générale	majoré
Sensibilisation	majoré
Suivi de la qualité de l'eau et des milieux	majoré

- Pour répondre aux objectifs du SDAGE, du Grenelle, des autres directives liées à l'eau, des territoires de têtes de bassin en zone de montagne

- Dispositif de veille territoriale pendant 5 ans

## 9.2 Cohérence et efficacité

### 9.2a Partenariat avec les Conseils Généraux et les structures intercommunales d'emprise départementale

*Un levier important pour la mise en œuvre d'une politique locale de l'eau*

Opération aidée	Taux d'aide
Etudes à caractère exploratoire ou décisionnel à l'échelle départementale	<b>maximal</b>
Communication	<b>majoré</b>
Sensibilisation	<b>majoré</b>

### 9.2b Partenariat avec les Conseils Régionaux

*Accompagnement régional de la politique de contractualisation*

Opération aidée	Taux d'aide
Cellules régionales d'animation territoriale (Sage et contrats)	<b>majoré</b>

## 9.2 Cohérence et efficacité

### 9.2c Partenariat avec les structures porteuses de SAGE :

**Etablissement de contrats spécifique sur 3 ans notamment lorsque la structure porteuse :**

- *est responsable de plusieurs Sage ;*
- *est maître d'ouvrage de travaux ou d'actions allant au-delà des missions classiques*
- *porte des actions qui vont au delà du périmètre d'un Sage.*

**Le contrat pourra donc porter sur :**

- *le fonctionnement des CLE pour l'élaboration et l'animation des Sage,*
- *l'animation territoriale nécessaire à l'émergence et au confortement de la maîtrise d'ouvrage,*
- *la connaissance, l'expertise et l'évaluation,*
- *la sensibilisation sur les notions clefs de la gestion de l'eau et l'association du public au débat sur l'eau.*

## 2 – La qualité des milieux aquatiques : cours d'eau et zones humides

- 2.1 Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
- 2.2 Restaurer ou recréer les zones humides dégradées
- 2.3 Préserver et maintenir en bon état les milieux aquatiques
- 2.4 Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et d'espèces menacées
- 2.5 Accompagner les maîtres d'ouvrages
- 2.6 Les dispositifs d'aide à l'emploi

## 2.5 Accompagner les maîtres d'ouvrages

### 2.5d Le soutien à l'émergence, la structuration et le renforcement de la maîtrise d'ouvrage

*Faciliter la mise en oeuvre des actions  
sur des territoires cibles*

Opération aidée	Taux d'aide
<b>Etudes pour l'émergence et la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques</b>	<b>maximal</b>
<b>Animation territoriale pour l'émergence et la structuration de la maîtrise d'ouvrage sur les milieux aquatiques</b>	<b>maximal (2 ans)</b>
<b>Organisation de journées d'échanges</b>	<b>majoré</b>

Dispositif qui peut être intégré dans un contrat avec une structure porteuse de SAGE



**Établissement public du ministère  
chargé du développement durable**

10<sup>eme</sup>  
Programme  
Intervention  
de  
L'Agence de  
l'Eau  
Loire-Bretagne

2013-2018

***Merci de votre attention***